TERMES DE REFERENCE

Projet MG *MG0910.01 « Gestion des Ressources Naturelles Marines au sud de Toliara »*

Intitulé : « Etude de faisabilité technique et économique de l'élevage de poulets et canards au sud de Toliara »

AO-039/2011

WWF MWIOPO

Près lot II M 85 Ter
Antsakaviro
(101) Antananarivo

Tél: +261 34 49 888 04
Tél: +261 34 49 888 05
Tél: +261 34 49 888 06
Tél: +261 20 22 348 85
Tél: +261 20 22 304 20
Fax: +261 20 22 348 88

P.O.Box 738

wwfrep@moov.mg
www.wwf.mg
www.panda.org

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Gestion des Ressources Naturelles Marines au sud de Toliara ", WWF MWIOPO facilite et soutient la mise en place d'une stratégie de gestion participative des ressources naturelles marines au sud de Toliara en collaboration avec la Direction Régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques (DRPRH). Le projet travaille avec les communautés de pêcheurs de quatre sites pilotes (du nord au sud, Maromena/Befasy, Beheloke, Itampolo et Ambohibola) au niveau de quatre communes rurales (Anakao, Beheloke, Itampolo et Androka).

La zone littorale sud de Toliara est aussi riche en ressources naturelles marines qu'en habitats. La majorité de la population sont des pêcheurs dont la subsistance dépend des ressources marines. Dans la pratique, la pêche traditionnelle est caractérisée par l'archaïcité des engins de pêche et le faible moyen d'embarcation. Etant donné la diminution progressive des ressources naturelles marines, la dégradation des écosystèmes marins et le faible niveau d'instruction, le niveau de vie des pêcheurs reste précaire et nourrir sa famille est un défi quotidien surtout en cas d'impossibilité d'aller à la pêche (période de pluie, mauvais temps, ...).

Toutefois, les pêcheurs, conscients de la nécessité de gérer durablement les ressources marines, ont élaboré des conventions sociales ou « dina » par site pilote pour préserver les habitats et assurer l'utilisation durable de ces ressources. En parallèle, le projet appuie les communautés de pêcheurs dans l'identification et la mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus afin de réduire la pression sur les habitats marins et améliorer les revenus des pêcheurs.

President: Yolanda Kakabadse
Director General: James P. Leape
President Emeritus:
HRH The Duke of Edinburgh
Founder President:
HRH Prince Bernard
of the Netherlands

Registered as:
WWF-World Wildlife Fund for Nature
WWF-Fondo Mondiale per la Natura
WWF-Fondo Mundial para la Naturaleza
WWF-Fonds Mondial pour la Nature
WWF-Welt Natur-Fonds
Also known as World Wildlife Fund

2. Objectif global

L'action vise à étudier la faisabilité technique de la mise en place d'un élevage de poulets et des canards dans les sites pilotes du projet. Cette étude va inclure une évaluation de la rentabilité économique et des débouchés au niveau local (villages, Communes et Districts).

3. Attributions

Le prestataire est chargé de :

- Faire une analyse technique (analyser les facteurs naturels et humains) au niveau des sites pilotes pour identifier les sites favorables à l'élevage ;
- Identifier les ressources disponibles auprès des communautés pouvant être utilisées pour la mise en place de l'élevage et identifier les besoins des communautés en appui ;

- Examiner la possibilité de mettre en place l'élevage vis à vis de la structure et de la dynamique sociale ;
- Identifier les débouchés potentiels et analyser l'offre et la demande en produits issus de cet élevage au niveau local et régional.

4. Résultats attendus

- L'étude du milieu biophysique et humain au niveau des sites pilotes est réalisée;

- Les races de canard et poulet à élever sont définies;

- Les besoins des communautés en matériels et en formation pour mener à bien l'élevage sont identifiés;

- La rentabilité de l'élevage est évaluée et une stratégie de marketing (nature des produits commercialisables, marchés potentiels et circuit commercial) est proposée.

5. Produits livrables

Le prestataire devra remettre les produits suivants :

- un rapport de l'étude de faisabilité technique et économique comportant les réponses aux résultats attendus sus-cités.

6. Durée et lieu d'intervention

Le présent mandant est prévu pour une durée n'excédant pas trente (30) jours incluant la préparation de la descente sur terrain, le délai de route et la rédaction des rapports.

La prestation est prévue commencer le 27 juin 2011.

Le prestataire travaillera au niveau des quatre sites pilotes prioritairement, dans les autres villages de la zone suscitée, dans les Districts de Toliara II et Ampanihy et à Toliara pendant toute la durée de la prestation.

7. Supervision et modalités de validation des livrables

Le prestataire effectuera son mandat sous la coordination du Coordinateur du Programme Marin du WWF pour le Sud-Ouest. Le Coordinateur et son équipe devra fournir toutes les informations utiles pour mener à bien la prestation. Le coordinateur sera chargé de valider les livrables ainsi que les factures.

La prestation sera sous la supervision du :

✓ Coordinateur du Programme Marin dans le Sud-ouest ;

✓ Chef du projet de gestion durable des ressources marines.

Le prestataire devra livrer un rapport préliminaire et/ou intermédiaire au moins 10 jours avant la fin de son contrat ;

Le WWF fixe un délai de 10 jours après la réception du rapport pour apporter ses remarques et commentaires ;

Le prestataire aura 5 jours pour réviser le rapport conformément aux commentaires et recommandations du WWF ;

Le prestataire est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation de la prestation.

8. Profil du prestataire

Afin de mener dans les meilleures conditions les tâches définies dans ces termes de référence, le prestataire doit disposer du profil et des qualifications suivantes :

- ✓ Bureau d'études, groupe de consultants ou consultants individuels
- ✓ Ingénieur agronome ou titulaire d'un diplôme équivalent ;
- ✓ Expérience confirmée en matière d'étude de faisabilité d'élevage de volailles ;
- ✓ Expérience en matière de renforcement de capacités de structures locales ;
- ✓ Expérience dans les domaines du développement rural et de la conservation ;
- ✓ Connaissance du contexte socio-culturel de la zone sud de Toliara sera un atout.

9. Conditions d'exécution de l'offre

La proposition du prestataire devra contenir les éléments suivants :

✓ une lettre de soumission dument signée.

✓ une offre technique (version papier et électronique) faisant apparaître la méthodologie proposée, les moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation, les curriculum vitae des consultants désignés pour réaliser la prestation, qui devront indiquer clairement les expériences similaires à l'objet de la présente prestation avec mention des références et le domaine de spécialisation.

✓ une offre financière libellée en Ariary (version papier et électronique). La décomposition du budget sera faite en précisant le nombre de jours par catégorie de consultant et l'honoraire journalier par catégorie de consultant, les frais de secrétariat et de gestion, le coût des déplacements sur terrain, le cas échéant. Le tarif mentionné dans l'offre financière est non révisable. Les honoraires et les débours doivent être bien séparés dans l'offre. L'offre inclura également les détails des montants hors taxe et toutes taxes. Une mention spéciale devra être faite en cas d'exemption.

10. Budget disponible :

Le budget disponible pour la présente étude est de MGA 7 760 000 TTC incluant à la fois les honoraires et les débours.

11. Durée de validité de l'offre :

La durée de validité de l'offre est de deux mois à compter de la date limite de réception des offres prévue au paragraphe ci-après.

12. Conditions d'envoi des offres :

Les offres sont à adresser au bureau du WWF Madagascar et Océan Indien Occidental,

Près LOT II M 85 Ter Antsakaviro, Antananarivo 101, Madagascar au plus tard le **10 juin 2011 à 12h** avec la mention **« AO–039/2011 : Etude de faisabilité technique et économique de l'élevage de poulets et canards au sud de Toliara ».**

Les soumissionnaires peuvent également envoyer leur offre au procurement@wwf.mg

13. Dépouillement et Evaluation :

Le dépouillement aura lieu dans les bureaux de WWF. Un comité d'évaluation sera chargé d'évaluer les offres recevables.

Le choix final se fait selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse, qui résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix des offres selon une clef de répartition 70/30 (70/100 pour l'offre technique et 30/100 pour l'offre financière).

La grille d'évaluation technique est la suivante :

Méthodologie	20
Expériences pertinentes pour la mission	20
Qualifications et compétences du personnel clé	20
Calendrier de réalisation	10

Si l'offre technique se situe en dessous du score de 35/70, l'offre est immédiatement éliminée sans considération de l'offre financière

14. Note de réserve sur l'annulation de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- ✓ La concurrence aurait été insuffisante ;
- ✓ Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue ;
- ✓ Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

15. Conditions d'exécution du mandat

La prestation fera l'objet d'un contrat auquel seront annexés les présents TDR ainsi que l'offre validée.

Le prestataire assume toutes les obligations fiscales relatives à son statut de Consultant.

Le prestataire est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance. Toute dépense nécessitant une pièce justificative selon les procédures, et qui n'est pas justifiée, sera déduite des honoraires.

Le prestataire exécutera sa mission selon les normes les plus élevées de sa profession.

16. Modalités de paiement

Le paiement se fera comme suit :

- ✓ 30 % des honoraires après remise de tous les produits livrables préliminaires;
- ✓ 70% des honoraires après remise des produits livrables finaux et approbation par le WWF de ces produits livrables.

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de facture originale portant outre les mentions légales, les indications suivantes : la référence du marché, la domiciliation bancaire et la période d'exécution de la prestation.

WWF ne peut accorder aucune avance sur note d'honoraires.

Les dépenses de mission, conformément aux procédures WWF, sont payables à l'avance une fois le contrat établi dans la limite de 80% du montant des honoraires.